

forcé. Si je dois le faire, ce sera seulement parce qu'on aura déclaré que mes paroles ne sont pas conformes au Règlement.

M. Blackmore: Que fait le Gouvernement en vue de soutenir les prix?

M. Cruickshank: Au sujet du rappel au Règlement. Je m'oppose catégoriquement à la façon dont on a abordé le problème par le passé. J'ai perdu de ce fait, beaucoup d'argent, comme aussi tous les cultivateurs de ma circonscription.

M. Gibson: Cela ne vous ruinera pas.

M. Cruickshank: Je profite donc de la motion d'ordre pour poser une question.

M. Cardiff: Si l'honorable député prend la parole au sujet du rappel au Règlement, il n'est pas censé poser de question.

M. Cruickshank: A-t-on pris toutes les mesures, ce dont je doute, pour empêcher la propagation de cette maladie qui ruine les producteurs de lait de la vallée du Fraser?

M. le président suppléant: L'honorable député ne parle pas à propos du rappel au Règlement, mais pose bien une question au Ministre. Je crois que les intéressés en ont suffisamment dit pour que je rende une décision maintenant. Je croyais avoir rendu la décision qui convenait lorsque j'ai interrompu l'honorable représentant de Souris. Lorsque j'ai entendu l'honorable représentant d'Assiniboia aborder une question étrangère semblable j'ai cru que, en toute justice pour le représentant de Souris, je devais l'interrompre.

J'ai relu le poste et je vois qu'il prévoit le versement d'indemnités en vertu de la loi des épizooties et de la loi sur la prophylaxie et l'extirpation de la fièvre aphteuse, que la Chambre a adoptée il y a quelque temps. J'ai demandé un exemplaire de cette loi que je venais de recevoir lorsque le ministre a invoqué le Règlement. Je crois que ce dernier avait raison parce que les indemnités s'appliquent à l'abattage des animaux et à la destruction d'effets.

Pour discuter les importants problèmes qu'a soulevés l'épizootie de fièvre aphteuse, c'est-à-dire pour tenir un débat semblable à celui du début de la session, il faut le consentement unanime. On se souviendra que je suis, en cette affaire, tenu d'observer le Règlement et de voir à ce que soit observé en particulier le paragraphe 2 de l'article 58, ainsi conçu:

Les discours prononcés en comité plénier doivent se rattacher rigoureusement à la disposition ou à l'article en délibération.

[Le très hon. M. Gardiner.]

C'est dire que la discussion doit en ce moment porter sur le dédommagement à payer aux termes des deux lois dont on a parlé.

M. Cruickshank: Monsieur le président...

M. le président suppléant: Je dois rappeler aux honorables députés que ma décision ne peut faire l'objet d'aucune discussion. Si l'honorable député veut en appeler, libre à lui de le faire.

M. Cruickshank: Je voudrais parler du rappel au Règlement.

M. le président suppléant: J'ai tranché la question en rendant ma décision.

M. Cruickshank: Canada Packers.

M. Argue: Je vous remercie de votre décision, monsieur le président. Vous avez signalé que si on a inscrit ce crédit au budget des dépenses, c'est à cause de la loi des épizooties et de la loi sur la prophylaxie et l'extirpation de la fièvre aphteuse. Ce crédit intéresse toutes les sommes que le Parlement a jusqu'ici été appelé à voter par suite de l'apparition de cette affection.

J'aimerais savoir quel montant on a versé aux cultivateurs pour leur bétail détruit, ainsi que pour la provende, le fourrage, les bâtiments et tout autre article que vise la loi et qui a pu être détruit. Ces \$311,000 remboursent le prix de combien d'animaux? Combien de têtes de bétail? Combien de porcs? Combien de chevaux? Combien de volailles? Combien de moutons? Combien d'autres animaux?

Une voix: Combien de rats à bourse?

M. Argue: Le ministre a-t-il reçu des observations quant aux indemnités offertes? Les cultivateurs estiment-ils qu'elles sont satisfaisantes? Je voudrais connaître le versement moyen par tête de bétail détruit. Je pense que ce renseignement-là permettrait aux députés de voir si la loi est généreuse, ou si elle ne l'est pas.

Le très hon. M. Gardiner: Ont été détruits:

Bêtes à corne	1,061
Porcs	127
Moutons	97
Chèvres	1
Volailles	1,666
Œufs	13,272

C'est ce que couvre le montant de \$311,449.14.

M. Argue: Quelle partie des \$311,000 servira à indemniser ceux qui ont perdu des bêtes à corne?

Le très hon. M. Gardiner: Dans la liste que j'ai ici, les montants ne sont pas indiqués séparément pour les bovins, les moutons et